



Monsieur Pierre SIMON
PSYCHOLOGUE-PSYCHOTHERAPEUTE

N° ADELI 459 30224 6

10, Rue des TROIS MARIES

45000 ORLEANS

N° siret : 403. 178. 809. 00030 - APE 8690FT

Formateur enregistré sous le n° 24.45.01877.45

auprès du préfet de la Région Centre

Le « Psychodiagnostic ».

Table des matières

Introduction :	2
Prérequis :	2
Objectifs :	2
Méthodes pédagogiques :	3
Evaluation :	4
Durée :	5

Introduction :

Cette formation se fonde sur une approche transthéorique et transdiagnostique.

La capacité à établir le psychodiagnostic est indispensable pour mener une psychothérapie à laquelle collabore activement le client¹.

Cette formation vise donc à aider le psychothérapeute à établir un psychodiagnostic en interaction avec son client.

Elle se complète par 50 heures de supervision de la pratique du psychodiagnostic en contexte professionnel.

Prérequis :

Cette formation s'adresse à toutes les personnes qui interviennent professionnellement dans le champ de la santé mentale ou qui projettent de le faire.

Le « psychodiagnostic » s'établissant toujours en référence à des théories psychologiques, il est indispensable :

1. d'avoir suivi de manière satisfaisante notre module long de « Psychologie du Développement » (sur six jours) ou un module évalué équivalent ;
2. d'avoir suivi de manière satisfaisante notre module long de « Psychopathologie » (sur six jours) ou un module évalué équivalent.

Le « psychodiagnostic » se fondant toujours sur la relation humaine et s'établissant en grande partie par intuition, il est indispensable d'avoir suivi de manière satisfaisante notre module « Développement de la Sagesse basé sur la Pleine Conscience ».

Objectifs :

1. Être capable de créer et de maintenir une relation dans le but de parvenir au psychodiagnostic ;
2. Être capable d'énumérer, de définir et d'appliquer les conditions favorables à une relation d'aide selon Rogers : congruence, empathie, acceptation inconditionnelle, authenticité ;
3. Être capable de combiner différentes formes de questionnement au cours d'un entretien ;
4. Être capable de combiner différentes attitudes au cours d'un

¹ Nous utilisons le terme « client » et non « patient » car ce dernier concept issu du monde médical renvoie à une notion de passivité contrairement à « client » qui renvoie à l'idée d'une personne qui est active dans son processus de guérison même si elle paie quelqu'un pour l'aider à cheminer dans ce processus... Nous différencions également « client » de « consommateur » qui consomme plus que prendre activement sa vie en mains !...

entretien ;

5. Être capable d'utiliser les différentes formes de reformulation ;
6. Être capable de créer et de maintenir une alliance thérapeutique dans le but d'établir le psychodiagnostic ;
7. Être capable d'appliquer et de maintenir le principe de transparence ;
8. Être capable d'inventorier les ressources et les problèmes de la personne ;
9. Être capable de formuler des hypothèses psychodiagnostiques ;
10. Être capable de clarifier la plainte en interaction avec la personne ;
11. Être capable de formuler des hypothèses psychodiagnostiques ;
12. Être capable d'identifier le problème d'une manière acceptable pour la personne ;
13. Être capable d'expliquer le problème d'une manière compréhensible pour la personne, l'explication du problème étant ce qui permet d'établir les objectifs, les moyens psychothérapeutiques et les évaluations ;
14. Être capable de vérifier les hypothèses psychodiagnostiques formulées ;
15. Être capable d'explorer le contexte de l'intervention : notamment, répondre à la question « est-il favorable à l'établissement du projet thérapeutique envisagé ? » ;
16. Être capable d'accepter ou de refuser le suivi de manière transparente ;
17. Être capable d'orienter la personne si besoin ;
18. Être capable de décider du caractère du suivi le plus adéquat (individuel, conjugal ou familial) à la problématique ;
19. Être capable d'énoncer le projet psychothérapeutique.

Méthodes pédagogiques :

- rédaction de comptes rendus d'une procédure visant le psychodiagnostic ;
- usage de rétroactions correctives des compétences du participant en rapport avec le psychodiagnostic ;
- au besoin, formulation de recommandations sur la pratique professionnelle ;
- présentations de cas ;
- méthodes expérientielles (modèle d'apprentissage expérientiel de Kolb) :

1. apprentissage vicariant²(le formateur joue le rôle du thérapeute face à un participant qui joue le rôle de client) ;
2. jeu de rôle (deux participants jouent le rôle du thérapeute et du client face au formateur ; ces jeux de rôle sont suivis de discussions pour modifier graduellement les interactions entre le participant et ses patients) ;
3. enregistrements audio ou vidéo (qui peuvent être évalués à partir de grilles de lecture).

Evaluation :

Les évaluations seront adaptées selon que la personne a ou pas dès le début de la formation l'occasion de la mettre en pratique dans son environnement professionnel.

Une ou plusieurs méthodes d'évaluation seront mises en place en concertation avec le participant :

- Exposé relatif à l'application dans son propre cadre professionnel des aspects théoriques et pratiques de cette formation ;
- Rapports et notes du participant relatifs à ses interventions visant le psychodiagnostic ;
- Observation directe du participant dans une situation réelle ou un jeu de rôle où il est question d'établir le psychodiagnostic ;
- Commentaires à partir d'enregistrements vidéo ou audio du participant mettant en place une procédure visant le psychodiagnostic.

Nous entendons par **compétence** « l'aptitude d'un individu à comprendre et à réaliser certaines tâches d'une manière appropriée et efficace en accord avec ses propres qualifications professionnelles, ancrées dans des pratiques fondées empiriquement et sensibles aux différences culturelles et individuelles. La compétence recouvre donc les savoirs, les savoirs-faire et les savoirs-être du praticien. Elle ne se limite pas à la seule maîtrise de techniques et de savoirs appris mais renvoie à un « savoir-agir » amenant le praticien à réfléchir à l'entière des facteurs (personnels, interpersonnels, techniques, etc.) qui interviennent dans l'efficacité du processus de changement avec un client donné. » (Clauw et al., 2011, p. 7).

En utilisant le terme de compétence, les formateurs peuvent donc préparer et évaluer les personnes formées à partir de critères standardisés communs au lieu de les comparer les unes aux autres (Clauw et al., 2011).

² L'apprentissage dit vicariant est celui qui résulte de l'imitation par l'observation d'un pair qui exécute le comportement à acquérir

Durée :

2 jours soit 16 heures.

Les compétences visées par cette formation ne seront suffisamment acquises que lorsque le participant l'appliquera dans le contexte d'une pratique active de la psychothérapie en contexte professionnel et sous la supervision d'un tiers.

Nombre de participants :

25 participants maximum ou formation individuelle à distance.